

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/20C

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI.

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	36
En exercice :	36	Vote :	0
Présents :	35	Abstention :	0

Présents : Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Thierry SIRVENTE (à partir de l'affaire n°2), Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absent excusé ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 31 mars 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi. Elle est structurée autour de différents comités territoriaux dont les missions, la composition et le fonctionnement ont été précisés dans le décret n°2024-560 du 18 juin 2024.

La parution de ce décret conduit à enclencher la mise en place du comité local pour l'emploi sur l'arrondissement de Céret dont notre intercommunalité est membre de droit selon les dispositions de l'article R 5311-32 du code du travail.

Afin que les membres du comité local soient nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, il convient que la Communauté de communes Sud Roussillon désigne son représentant.

Le Président propose,

- Anne-Marie PEGAR-BOIX

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 36 voix, est déclarée élue.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260408-2026-04-20C-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114